



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Pôle Territorial
 des HAUTES TERRES D'OC
 Comité syndical du 9 février 2023**

<p>Nombre de membres :</p> <p>↳ En exercice : 18 ↳ Qui ont pris part à la délibération : 17</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le neuf février à dix heures trente, le comité syndical du Pôle Territorial des Hautes Terres d'Oc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Lacaune.</p>
<p>Date de convocation :</p> <p>2 février 2023</p>	<p>Etaient présents :</p> <p>- Pour la C/C Sidobre - Vals et plateaux : Christine BERNOT, François BONO, Christine CALVET, Gilles COMBES, Jean-Marie FABRE, Jean-Claude GUIRAUD, Françoise PONS et Alain RICARD - Pour la C/C des Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc : Pierre BAILLY, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Francis CROS, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL et Daniel VIDAL</p> <p>Absents excusés : Brigitte PAILHE-FERNANDEZ</p> <p>Anne-Lise SAUTEREL a été désignée secrétaire.</p>

Délibération N° 2023-4 – Dotation aux amortissements 2022

Le Président **présente** les tableaux des amortissements (subventions et immobilisations). Ces tableaux sont annexés à la présente délibération.

Ci-dessous les tableaux de synthèse :

CREDITS A OUVRIR (Chapitre 042 en M14/M4)	
6811	94 295,89
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	94 295,89

CREDITS A OUVRIR (Chapitre 040 en M14/M4)	Somme - DOTATION DE L'ANNÉE
2802	40,82
28031	4 101,00
28041482	258,00
280422	6 944,00
28051	4 116,08
281318	1 100,00
28135	36 233,00
281534	2 123,00
28158	2 533,00
28181	6 764,00
28182	3 084,00
28183	14 036,99
28188	12 962,00
Total RECETTES INVESTISSEMENT	94 295,89

SYNTHESE 2023		
SUBVENTIONS	Réalisations	Prévisions
777 (042)	50 786,19	50 789,00
13911(040)	12 854,46	12 855,00
13912(040)	11 399,84	11 400,00
13913(040)	4 611,20	4 612,00
13918 (040)	8 541,50	8 542,00
139148 (040)	758,83	769,00
13917 (040)	12 620,36	12 621,00

Pour rappel, les durées d'amortissement délibérées sont de :

- 50 ans pour l'acquisition de bâtiment
- 30 ans pour les gros travaux au sein des locaux
- 20 ans pour les autres travaux (de type aménagements intérieurs)
- 10 ans pour les haltes équestres et les abris des statues-menhirs
- 10 ans pour les documents d'urbanisme
- 10 ans pour les véhicules
- 10 ans pour les équipements ateliers
- 5 ans pour les concessions et droits similaires
- 5 ans pour le mobilier
- 1 an pour les biens d'une valeur inférieure à 200 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de réaliser en 2022 les amortissements présentés.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Brassac, le 9 février 2023.

Le Président,
Jean-Marie FABRE,

